



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-057

Budget primitif - Budget parkings - Exercice 2025 (Finances)

7.1

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	36
Nombre de pouvoirs	2
Votants	38

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 4 avril 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente

Fouzia KAMAL

Pouvoirs

Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Ratko KLISURA, Amber NIAZ donne procuration à Jean-Michel POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Ratko KLISURA.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312.1,

Vu la délibération du Conseil municipal du 06 février 2025 adoptant le rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2025,

Vu le projet du Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2025 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- en section d'exploitation en recettes et en dépenses pour : **943 870,42 €**

- en section d'investissement en recettes et en dépenses pour : **812 066,62 €**

Vu l'avis de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 16 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY, Maxime DAVID, Jacques ALIM, Nelson FONSECA, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE,

- Adopte le budget primitif du budget parkings de l'exercice 2025.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 11 avril 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

